



## NOTE DE SYNTHÈSE

Le géocide de 1948-1954 a été déclaré par la Cour internationale de justice en 1948. Le génocide est défini par la Convention sur la prévention et la répression du génocide de 1948. Le génocide est un crime international qui consiste à détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux. Le génocide est caractérisé par l'intention de détruire le groupe.

Le Code de procédure pénale de 1980 a été modifié en 1988 pour inclure le génocide dans les crimes internationaux. Le Code de procédure pénale de 1980 a été modifié en 1988 pour inclure le génocide dans les crimes internationaux.

Le Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) a été créé en 1994 pour juger les responsables des crimes de guerre commis pendant la guerre yougoslave. Le Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) a été créé en 1994 pour juger les responsables des crimes de guerre commis pendant la guerre yougoslave.

Le Tribunal international pour le Rwanda (TIR) a été créé en 1994 pour juger les responsables des crimes de guerre commis pendant la guerre rwandaise. Le Tribunal international pour le Rwanda (TIR) a été créé en 1994 pour juger les responsables des crimes de guerre commis pendant la guerre rwandaise.

Le Tribunal international pour le Cambodge (TIC) a été créé en 2007 pour juger les responsables des crimes de guerre commis pendant le régime des Khmers rouges. Le Tribunal international pour le Cambodge (TIC) a été créé en 2007 pour juger les responsables des crimes de guerre commis pendant le régime des Khmers rouges.

Le Tribunal international pour le Rwanda (TIR) a été créé en 1994 pour juger les responsables des crimes de guerre commis pendant la guerre rwandaise.

Le Tribunal international pour le Rwanda (TIR) a été créé en 1994 pour juger les responsables des crimes de guerre commis pendant la guerre rwandaise. Le Tribunal international pour le Rwanda (TIR) a été créé en 1994 pour juger les responsables des crimes de guerre commis pendant la guerre rwandaise.

Le Tribunal international pour le Rwanda (TIR) a été créé en 1994 pour juger les responsables des crimes de guerre commis pendant la guerre rwandaise. Le Tribunal international pour le Rwanda (TIR) a été créé en 1994 pour juger les responsables des crimes de guerre commis pendant la guerre rwandaise.

• ~~le~~ e gé . le . ib le 003 et l . e i . e co d . tio de i celle de li  
t eiche . e be g . l de i . e g e . e o di le f i e l e . e d . o le de édi d le  
co te te del tice c i i elle i te . tio le.